



ESSONNE-SAHEL

Compte-rendu de la mission Essonne-Sahel

Du 16 au 29 janvier 2010

Adresse postale :

19 rue Camille Corot

91440 Bures-sur-Yvette

Participants :

- Jean-Luc Gaget, Président d'E-S et membre de l'AJUKOBY ;
- Pascal Francier, Vice-président d'E-S et membre du comité de jumelage de Chilly-Mazarin ;
- Michel Gruber, Vice-président d'E-S et président de Trans Aide Draveil ;
- Maryvonne Oizan-Chapon, Secrétaire d'E-S et de Trans Aide Draveil ;
- Yannick Potiron, Trésorier adjoint d'E-S ;
- Jean-Jacques Cochet, Membre d'E-S et du comité de jumelage de Limours ;
- Bernard Corbel, Membre d'E-S, conseiller technique pour les micro-barrages ;
- Jean-Pierre d'Haenens, Membre d'E-S et de l'AJUKOBY, conseiller technique pour les AEP et le solaire ;
- Louis Frimbault, Membre d'E-S et vice-président des Amis du jumelage de Marolles-en-Hurepoix ;
- Françoise Sergent, Membre d'E-S et trésorière de l'AJUKOBY ;
- Henri Autissier, Vice-président de Trans Aide Draveil ;
- Julie Dermaut, Chargée de mission E-S.

Programme de la mission Essonne-Sahel

JANVIER 2010	Samedi 16	Arrivée à Bamako
	Dimanche 17	Arrivée à Nioro-du-Sahel
	Lundi 18	Réunion de travail avec BICED et KARED Réunion de travail avec KARED Réunion de travail avec le SYCOTEN et le PRECAD
	Mardi 19	Réunion avec le SYCOTEN Débat PRECAD « Collectivités territoriales et approche développement durable dans la planification locale » Réunion de travail avec KARED
	Mercredi 20	Visite du bas-fond de Simby
	Jeudi 21	Visite des bas-fonds de Samantara et Séredji
	Vendredi 22	Visite du bas-fond de Kembé
	Samedi 23	Visite du bas-fond de Dioumara
	Dimanche 24	Visite du bas-fond de Fatao
	Lundi 25	Visite du bas-fond de Diéma Réunion de travail KARED / E-S pour l'organisation de l'atelier du 27
	Mardi 26	Réunion avec l'UCD-Benso Débat PRECAD « Collectivités territoriales et approche développement durable dans la planification locale » Rencontre avec le bureau d'étude 2AEP
	Mercredi 27	Atelier « Aménagement des bas-fonds : stratégies de réalisation et pérennité » Réunion de travail avec le cadre de concertation sur le programme 2010-2012 Réunion de travail IEDDH
	Jeudi 28	Retour de la mission Essonne-Sahel à Bamako Comité d'orientation et de programmation du réseau DDN par visio-conférence
	Vendredi 29	Réunion à la délégation de l'Union européenne Réunion avec Gilles Cressan Institut géographique du Mali
		Fin de la mission Essonne-Sahel

SOMMAIRE

Rappel de l'objectif de la mission	3
Simby	3
Samantara, commune de Sandaré	5
Séredji, commune de Sandaré	5
Kembé, commune de Diakon	6
Dioumara	6
Fatao	6
Diéma	7
Atelier : aménagement des bas-fonds, stratégies de réalisation et de pérennité	7
Programme PACEDEL 2008	12
Réparation barrage de Séredji, commune de Sandaré	12
Périmètre maraîcher de Bilibani, commune de Diéma	12
Périmètre maraîcher de Fangouné-Massassi, commune de Diéma	12
Programme 2009	13
Développement local	13
Gouvernance locale	13
Réseau Diéma/Douentza/Nioro-du-Sahel	13
Programme IEDDH	14
Le PRECAD	15
RDV avec Gilles Cressan, du codéveloppement	15
RDV avec le bureau d'études 2AEP	15
Annexes	17
Annexe 1 : Simby, note de Bernard Corbel	17
Annexe 2 : Dioumara, note de Bernard Corbel	17
Annexe 3 : Liste de présence à l'atelier sur l'aménagement des bas-fonds	17
Annexe 4 : Document présenté par Modibo Mariko lors de l'atelier	17
Annexe 5 : Rapport d'avancement de KARED sur le programme 2009	17
Annexe 6 : Rapport d'activité du SYCOTEN	17
Annexe 7 : Rapport d'activité de l'UCD-Benso	17
Annexe 8 : Plan du programme MAEE 2010-2012	17
Annexe 9 : Visite de Bernard Corbel à l'Institut géographique du Mali (IGM)	17
Annexe 10 : Entretien de Bernard Corbel avec Boureima Kouyate de BICED	17
Annexe 11 : Liste de présence aux différentes réunions	18

Rappel de l'objectif de la mission

Contexte de la mission

Essonne-Sahel organise en moyenne deux fois par an des missions pour mieux appréhender la réalité du terrain. Avec les bénéficiaires, les autorités locales et les partenaires, c'est un moment privilégié pour coordonner, réguler, corriger les actions en cours et aussi pour prendre en compte les nouvelles demandes.

Essonne-Sahel privilégie notamment, depuis plus de 10 ans, la réalisation d'aménagements agricoles dans les bas-fonds. Cette stratégie a permis d'atteindre des résultats tangibles concernant l'autosuffisance et la diversité alimentaire, l'accroissement du revenu paysan, la création d'emplois. La réussite de ces aménagements suscite un intérêt accru des collectivités territoriales maliennes et des organisations socioprofessionnelles.

La gestion et la maintenance des premiers aménagements ont apporté de nombreux acquis, mais ont aussi fait ressortir des faiblesses et des manques. Sur la base de ces enseignements, une réflexion doit être menée pour créer de nouveaux outils, assurant une plus grande performance à ces réalisations.

Objectifs de la mission

1. Mieux faire connaître les acquis dans l'aménagement, la mise en œuvre et la valorisation des bas-fonds ;
2. Mieux faire connaître le rôle joué par les bas-fonds dans la sécurité alimentaire et l'augmentation du revenu paysan ;
3. Pointer les insuffisances de gestion et proposer des pistes de solutions ;
4. Sensibiliser les responsables, décideurs politiques, concepteurs techniques et les leaders de la société civile sur les potentialités d'aménagements dans le Kaarta.

Simby

La délégation Essonne-Sahel a passé une journée entière à Simby, et a dormi dans le campement villageois.

Deux réunions de 2h ont été organisées avec une cinquantaine de personnes.

Aménagement du bas-fond de Simby village : digue-route

Année de réalisation : 2005

Objectifs : désenclaver le village et lutter contre l'insécurité alimentaire

Surface valorisée : 25 hectares

Nombre d'UPA : 170

Le comité de gestion et d'exploitation du bas-fond rédige des rapports mensuels et trimestriels sur l'exploitation et l'état du bas-fond.

Impacts positifs liés à l'aménagement du bas-fond :

- Désenclavement : les familles peuvent accéder à leur champ, quelque soit la saison.
- Eau : elle est toujours disponible, le niveau des nappes phréatiques est remonté. Un puits de 11 m ne tarit plus. Les puisards de 5 m de profondeur tarissent généralement en avril. Les villageois ne consomment plus l'eau stagnante. Deux bidons de 20 litres sont vendus à 25 FCFA.
- Riziculture : le riz est autoconsommé. En 2009, le coût du kg de riz était de 400 à 450 FCFA. La production a été de 56 tonnes. On peut estimer que seulement de 50 à 70% des parcelles ont été exploitées (en 2009).
- Arboriculture : la production des arbres fruitiers a doublé suite à l'aménagement. Les fruits (goyaves, papayes, mangues...) sont plus gros et en plus grande quantité, et se vendent plus chers. La transplantation des arbres est plus facile, et ne nécessite plus d'arrosage préalable.
- Maraîchage : les parcelles de maraîchage sont toujours disponibles pour le maraîchage. Les femmes cultivent surtout oignons, laitues, pommes de terre et tomates. Les produits maraîchers sont consommés dans le village, vendus à Simby ou encore à Nioro-du-Sahel et Diaye-Coura.
- Pêche : environ cinq tonnes de poissons ont été pêchés. Une partie est consommée sur place, le surplus est vendu à l'extérieur, notamment à Nioro-du-Sahel.
- Elevage : l'eau est disponible en quantité suffisante pour l'abreuvement des animaux.
- Migration : L'exode saisonnier et la migration sont en baisse. Les jeunes peuvent subvenir aux besoins de leur famille, soit en travaillant dans le bas-fond, soit en faisant des activités que permettent la richesse générée par le bas-fond.
- L'aménagement du bas-fond contribue au développement économique du village, qui organise une foire.
- Impôt : Le recouvrement de l'impôt dépend de la récolte. Celui-ci peut varier de 40 à 90 %.

Difficultés rencontrées :

- Des poches d'eau se créent. Certaines parcelles ne peuvent pas être exploitées. Voir en annexe 1 la note de Bernard Corbel.
- Submersion d'une partie de la digue, avec dégradation de la piste (voir annexe 1).
- Accès à l'eau dans le jardin maraîcher. Les 2 puisards, d'une profondeur de 5 m, ne permettent pas d'assurer les 2 sessions d'arrosage quotidiennes.
- Coordination pour l'organisation des cultures : contrainte du calendrier agricole collectif (nettoyage des parcelles, ensemencement, gestion des batardeaux...)
- Manque de main d'œuvre pour le riz et en même temps pour les cultures traditionnelles.

Demande d'appui technique pour la conservation et la transformation (arboriculture et maraîchage).
Demande d'appui pour l'aménagement d'autres bas-fonds de la commune et pour l'accès à l'eau potable.

Samantara, commune de Sandaré

Aménagement : seuil

Année de réalisation : 2009

Dès le premier hivernage, des dégradations ont eu lieu. Un rapport d'expertise est en cours.

Malgré tout, des bénéfices se sont fait sentir au niveau du maraîchage.

Séredji, commune de Sandaré

Aménagement : seuil de 800 mètres de long

Année de réalisation : 1999

Superficie valorisée : 30 hectares

Nombre d'UPA : 72

Cultures : riz, maïs, niébé, maraîchage (en particulier l'oignon)

Impacts positifs liés à l'aménagement du bas-fond :

- une cohésion sociale s'est instaurée entre les propriétaires terriens et les exploitants. Les propriétaires ont accepté de répartir les surfaces entre toutes les UPA.
- la sécurité alimentaire est renforcée : le village est autosuffisant. La riziculture permet d'assurer à chacun un repas quotidien à base de riz.
- les ressources augmentent : une partie de la production de maïs et du maraîchage est autoconsommée, l'autre partie est vendue à Sandaré, Kayes, Nioro-du-Sahel ou Diéma. Le maïs permet un gain brut compris entre 50 000 et 75 000 FCFA par an et par UPA. Les profits de la vente sont utilisés pour la scolarisation des enfants.
- Des terres, jusqu'alors abandonnées, ont été mises en exploitation.
- Le problème d'eau est résolu : l'eau n'est maintenant qu'à 2 m, alors qu'elle était à environ 8 à 10 m avant l'aménagement. Il n'y a plus besoin de surcreuser les puits. L'abreuvement des animaux n'est plus un problème et le nombre de têtes de bétail augmente.
- Il n'y avait pas de poisson, maintenant les villageois pêchent. Les « caïmans » avaient disparu du village à cause de la sécheresse ; depuis l'aménagement du bas-fond, ils sont de retour. « *Cela prouve que le problème d'eau est résolu* », dit-on au village.
- L'exode rural a diminué. Le nombre d'habitants augmente.
- Des « étrangers », notamment des éleveurs maures et peulhs, viennent à Séredji pour les ressources en eau et pour ouvrir des petits commerces.

Difficultés rencontrées :

- L'ouvrage a subi des dégâts pendant l'hivernage 2007, suite à de violentes pluies. Les réparations n'étant toujours pas réalisées, le nombre d'UPA exploitées est en baisse, il est seulement d'une vingtaine en 2009.
- Les impacts positifs liés à l'aménagement du bas-fond sont remis en cause par la non-réparation du barrage : sécurité alimentaire en baisse, nombre d'UPA exploitées en baisse...
- La fertilité du bas-fond diminue, en raison du ravinement. Les mauvaises herbes ont envahi le bas-fond.
- La participation des villageois pour la réparation du barrage a été difficilement mobilisable.

Kembé, commune de Diakon

Le bas-fond de Kembé a fait l'objet d'une étude, achevée en octobre 2009. Une restitution a eu lieu au village en novembre. Suite à l'étude, un site permettant la valorisation d'environ 28 hectares, a été identifié. Il faut maintenant chercher les financements (coût total de l'aménagement, environ 137 000 €, soit environ 90 000 000 FCFA).

Le village de Kembé connaît des problèmes d'eau depuis 1939. Le village compte 3 forages équipés de 85 m, mais ils donnent peu d'eau. Plusieurs tentatives de nouveaux forages ont été négatives. Les villageois ont creusés de nombreux puits (peut-être une centaine).

En 1996, les villageois ont construit un seuil à proximité du village. Une trentaine de puits, de 12 à 15 m, ont été creusés aux alentours (dans une bande de 200m). Jusqu'en février, l'eau y est disponible. Lorsque les puits sont taris, les villageois vont chercher l'eau dans d'autres villages, à environ 6 ou 7 km.

Afin d'améliorer les résultats obtenus, il est proposé de réaliser une étude en 2010 sur le renforcement de cet ouvrage. La commune de Cachan a accepté de financer cette étude complémentaire.

Dioumara

L'aménagement de la « mare » de Dioumara est inscrit dans tous les PDESC depuis la création de la commune.

Ce bas-fond fait 10 km de long, avec une largeur moyenne d'1,5 km. Il s'étend sur 5 des 18 villages de la commune.

Une étude a été menée en 2006 par le CIDS, bureau d'études de Kayes. Les migrants ont financé cette étude de 4 000 000 FCFA. Certains manques apparaissent dans l'étude, notamment des relevés topographiques et les caractéristiques du sous-sol.

Il apparaît que le réseau hydraulique est très complexe. Deux années d'observation du bas-fond paraissent nécessaires avant de lancer les études. Il faut faire des relevés réguliers et comprendre le fonctionnement du système hydraulique. Voir en annexe 2, la note de Bernard Corbel.

Fatao

Aménagement : seuil

Année de réalisation : 1998

Cultures : riz, tabac, maraîchage

Impacts positifs liés à l'aménagement du bas-fond:

- Développement de la tabaculture ;
- Maraîchage ;
- Développement de l'arboriculture.

Difficultés rencontrées :

- Le barrage est globalement en bon état, mais des fissures sont à reboucher.
- Le bas-fond est envahi de plantes à rhizome (mauvaises herbes).
- Le bas-fond est ensablé.
- L'étang piscicole n'a jamais été exploité, parce qu'il n'y a jamais eu les financements pour la phase d'exploitation.
- Problème du foncier : celui-ci appartient toujours à quelques grands propriétaires. Il n'y a pas de parcellaire aux UPA. De ce fait, celles-ci ne s'investissent pas fortement dans la mise en valeur des parcelles.

Demande de formations et de suivi pour refaire du riz. Essonne-Sahel et KARED n'interviendront pas tant que le parcellaire ne sera pas fait selon la règle de partage entre toutes les UPA.

Diéma

Aménagement : seuil

Année de réalisation : 2009

Nombre d'UPA : 186

Le comité de gestion a participé aux travaux de construction du barrage.

Des essais de riziculture ont été faits cette année, mais il n'y a pas eu assez d'eau.

Des correctifs doivent être faits sur le barrage avant la réception définitive de l'ouvrage, notamment des enduits sur le déversoir et le bassin de dissipation, des fissures doivent aussi être rebouchées.

La butte, située dans le bas-fond, peut permettre de développer d'autres activités, telles que le maraîchage ou l'arboriculture. Il est important de valoriser l'existant.

KARED doit communiquer très prochainement un calendrier au comité de gestion concernant toutes les actions nécessaires à une exploitation normale du bas-fond pour l'hivernage 2010.

Atelier : aménagement des bas-fonds, stratégies de réalisation et de pérennité

L'atelier s'est déroulé à la préfecture de Diéma. Il a réuni une centaine de personnes, avec des représentants des villages/communes, des services techniques de l'Etat...

Voir en annexe 3, la liste de présence.





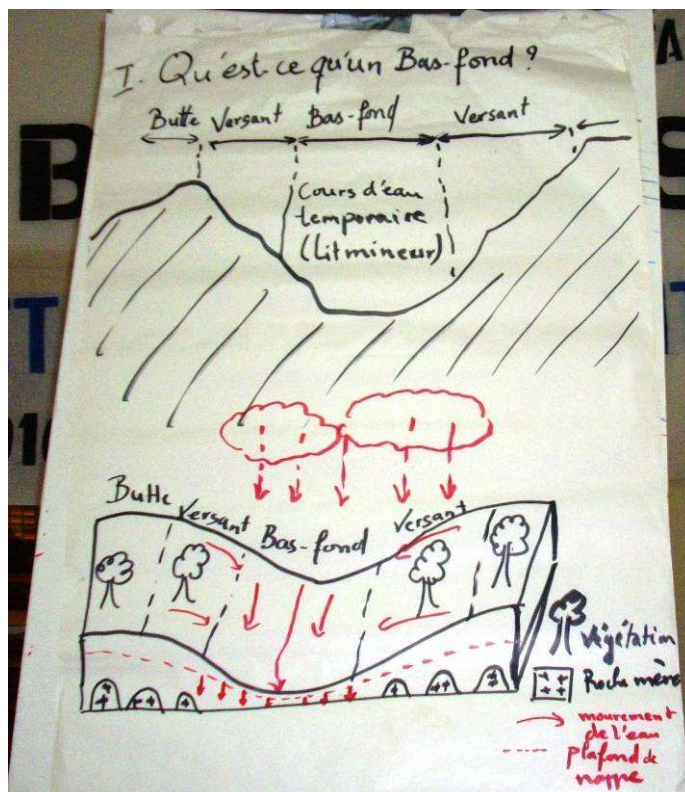
F Traoré, Président du CC de Diéma, M. le Préfet de Diéma, A A Tall, Président du CC de Niéro-du-Sahel, A Mariko, Directeur exécutif de l'ONG KARED.

Atelier 1 : Aménagement de bas-fonds

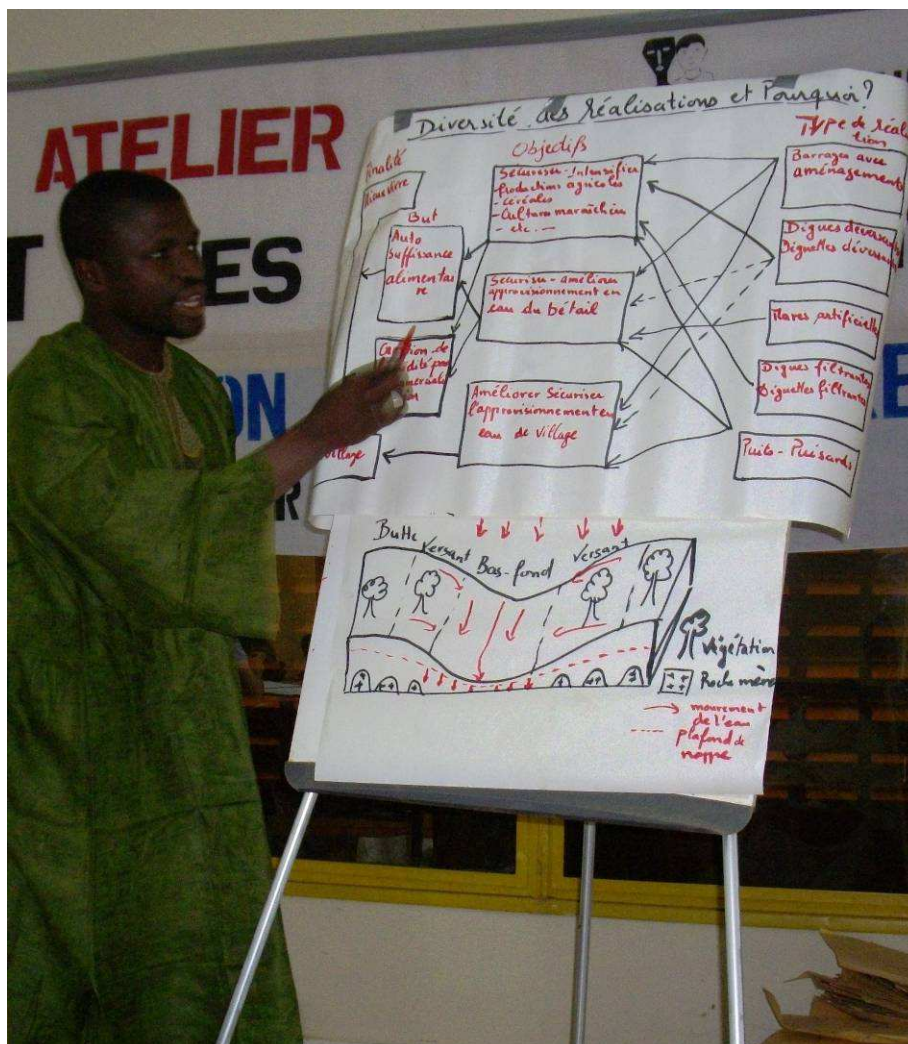
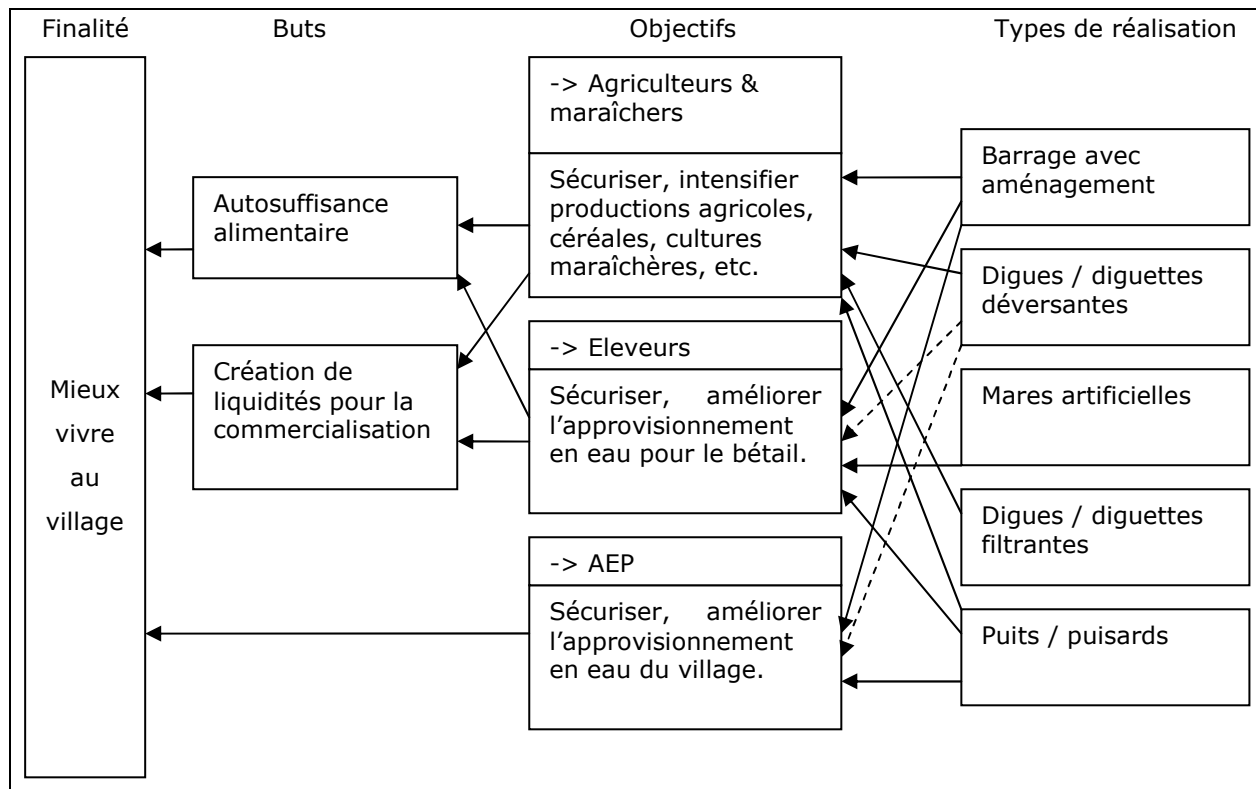
Intervenants : Boureima Kouyaté et Bernard Corbel

Traduction : Modibo Traoré

1/ Qu'est ce qu'un bas-fond ?



Diversité des réalisations



Etapes de la reconnaissance d'un bas-fond :

- prospection du BF ;
- choix de la zone d'étude ;
- suivi pré-aménagement ;
- études techniques (topographie, hydrologie, pédologie, identification des carrières...). Deux difficultés principales : la grande étendue des BF (Séredji) (impossible de faire des mesures/relevés partout) et le fonctionnement hydraulique très complexe de certains BF (Dioumara) ;
- restitution à la population bénéficiaire, qui apporte sa contribution ;
- Restitution finale pour arriver à un dossier « avant projet détaillé ».

Constats, suite aux visites des bas-fonds :

- il est indispensable de bien connaître les réseaux hydrographiques (fonctionnement du réseau hydraulique).
- il faut aussi avoir une bonne connaissance des crues (niveau et étalement dans le temps). Pour cela, des observations et des mesures sur un ou deux hivernages semblent indispensables. Il ne faut pas craindre de prendre du temps pour bien comprendre et impliquer la population locale, qui vit au quotidien le bas-fond.
- Les aménagements résistent bien mais se fissurent. Les barrages sont construits et calculés pour résister à une crue décennale. Pour des raisons économiques, le béton armé n'est pas utilisé.
- Les bénéficiaires doivent s'organiser, se structurer et se former pour mieux suivre l'évolution de l'ouvrage et pour réaliser les opérations de maintenance. Cette organisation doit prendre en compte l'aspect financier. Il est important de ne pas attendre que l'ouvrage se dégrade davantage pour le réparer.

Atelier 2 : Exploitation et mise en valeur des aménagements

Intervenant : Adama Diallo

Traduction : Modibo Traoré

L'aménagement d'un bas-fond constitue un investissement humain et financier.

1/ Aspects organisationnels

- Le foncier est la clé d'entrée préalable pour la réussite de tout aménagement → il faut un accord de principe entre propriétaires terriens et exploitants, notamment sur les conditions de répartition des terres qui seront sécurisées (=inondées) et sur les conditions d'attribution et les conditions d'utilisation/d'exploitation des terres qui seront réparties. Si la répartition du foncier n'est pas résolue, l'aménagement risque d'être source de conflit au lieu d'être source de cohésion sociale. Le bas-fond risque d'être mal ou pas être exploité. Dans tous les cas, la pérennité de l'ouvrage est remise en cause.
- Après la réalisation de l'ouvrage, un comité de gestion et d'exploitation doit être mis en place. Il doit s'occuper de tout ce qui concerne l'organisation de l'exploitation, le calendrier des cultures, l'entretien et la maintenance du barrage, la gestion des conflits...

2/ Formation / appui-conseil / encadrement

L'aménagement d'un bas-fond entraîne une évolution dans les structures sociales de l'organisation du village.

La formation est indispensable :

- Changement social : les gens doivent apprendre à travailler ensemble. Il faut qu'ils respectent le calendrier agricole commun.
- Formation technique : plusieurs types d'activités peuvent être développées au niveau d'un bas-fond. Pour maîtriser toutes ces techniques, la formation, l'appui-conseil et l'encadrement sont nécessaires.

3/ Activités praticables

- Hivernage : dans toute la zone inondée, riziculture uniquement
- Saison sèche (=contre-saison) : maraîchage, maïs de décrue, niébé, pomme de terre...
- Activités annexes (hivernage et saison sèche) : arboriculture, pêche...

4/ Contraintes collectives

- Caisse de redevance → un comité de gestion et d'exploitation doit être mis en place. Une caisse doit être créée. Des décisions doivent être prises sur les moyens de mobilisation des fonds de la caisse (cotisation fixe, partie des gains de la production, taxe...). Actuellement, on constate souvent que cette caisse ne fonctionne pas.
- Des opérations de maintenance sont à prévoir après chaque hivernage.
- Mauvaises herbes → des plantes à rhizomes, très difficiles à traiter, se développent dans les bas-fonds et empêchent l'exploitation des parcelles.

Atelier 3 : Capitalisation et ressources

Intervenants : Modibo Mariko et Jean-Luc Gaget

Traduction : Modibo Traoré

Aujourd'hui, on constate que les villages disposant d'un aménagement d'un bas-fond ne capitalisent pas leur savoir-faire. Il faut mettre en place des outils pour améliorer la gestion des bas-fonds.

Pour optimiser l'exploitation des bas-fonds, des échanges d'expériences doivent être organisés entre tous les acteurs impliqués dans ces aménagements : élus communaux, comités de gestion et d'exploitation, agriculteurs, éleveurs, maraîchères, agence de développement, bureau d'étude...

Il faudrait utiliser les radios locales comme relais d'information sur les pratiques dans les bas-fonds. Ces radios peuvent aussi faciliter la gestion de certains conflits, en sensibilisant la population.

Voir en annexe 4 le document présenté par Modibo Mariko.

Conclusion de cet atelier sur les aménagements de bas-fonds :

Les collectivités territoriales, les syndicats inter-collectivités, les comités de gestion et d'exploitation doivent réfléchir ensemble à la mise en place d'une structure qui pourrait permettre de capitaliser tous les savoirs et savoir-faire autour des bas-fonds. Les expériences doivent être partagées.

Programme PACEDEL 2008

Réparation barrage de Séredji, commune de Sandaré

Début janvier 2010, les bénéficiaires ont reversé à KARED les 500 000 FCFA restants à payer (qui avaient été déposés sur un compte bloqué à la caisse d'épargne). L'entreprise a été recontactée et le contrat a été revu. Une mission a été organisée sur place avec l'entreprise, pour rencontrer la population. Le transport des matériaux a commencé. Le camion est sur place. Les travaux devraient débuter début février 2010 et durer environ 3 mois.

Périmètre maraîcher de Bilibani, commune de Diéma

Le PACEDEL 2008 prévoit la réalisation d'un périmètre maraîcher d'un demi hectare, avec un puits de 20 mètres, dans le village de Bilibani.

Le périmètre est situé à proximité d'une grande mare. Le fonçage des puits a été interrompu pendant l'hivernage, car ceux-ci étaient remplis d'eau. En décembre, la mare était tarie, ainsi que les 2 puits. Les puisatiers sont de nouveau sur le terrain.

Début janvier 2010, le premier puits avait atteint une profondeur de 8,5m. Le second puits avait une profondeur de 7,4 m (au 08.01.10). Aujourd'hui, les travaux sont ralentis en raison de roches dures. Des explosifs sont utilisés pour continuer à creuser les puits et atteindre la profondeur contractuelle de 20m.

Le matériel pour la clôture du périmètre est déjà sur place. Dès que les puits seront achevés, la clôture sera posée. Le parcellaire sera ensuite réalisé.

Le rythme actuel des travaux devrait permettre de faire des cultures de consommation (laitue, épinard, chou, gombo...) pendant deux mois.

Périmètre maraîcher de Fangouné-Massassi, commune de Diéma

Un périmètre maraîcher d'un ha, avec 1 puits de 22 m, est prévu au programme 2008.

Début janvier, le premier puits était de 7,4m, avec une colonne d'eau de 2m. Le second puits est en cours de creusement. La profondeur était de 3m au 08.01.2010. KARED et Pascal Francier affirment que les 2m de colonne d'eau dans le 1^{er} puits suffisent. Jean-Pierre d'Haenens et Jean-Luc Gaget émettent des réserves sur cette hauteur de colonne d'eau. Il ne faudrait pas devoir surcreuser dans quelques années.

Il a été convenu sur le terrain que les puisatiers commençaient par achever le fonçage des puits de Bilibani, avant de terminer les travaux à Fangouné-Massassi.

La parcelle a été nettoyée. Le matériel pour la clôture étant sur place, la pose devrait se faire en février. Le parcellaire sera ensuite réalisé.

Tout comme à Bilibani, il devrait être possible de faire du maraîchage pendant deux mois.

Programme 2009

Développement local (voir en annexe 5 le rapport d'avancement de KARED)

Financement : Essonne-Sahel a effectué un versement de 13 020 € (soit 28 219 000 FCFA) en décembre sur le compte de KARED. Pour le programme 2009, Essonne-Sahel doit encore verser 5 000 € à KARED.

KARED a également reçu, au cours de notre mission, la deuxième tranche de financement du CG91 pour l'installation des système goutte-à-goutte dans les jardins maraîchers de Nioro-du-Sahel et pour le renforcement des capacités paysannes, soit 30 000 € (19 679 000 FCFA).

Conventions : Afin d'éviter tout malentendu, les conventions établies entre KARED et les bénéficiaires, portant notamment sur le montant de la participation des bénéficiaires, doivent être validées par Essonne-Sahel avant d'être transmises dans les villages.

La part des bénéficiaires est souvent prise en charge par les migrants. Il est important que les villageois soient responsabilisés et participent directement financièrement.

Gouvernance locale (voir en annexes 6 et 7, les rapports d'activité de l'UCD-Benso et du SYCOTEN)

Financement : Le SYCOTEN a reçu la deuxième tranche de financement du CG91 pour les formations, soit 15 068 € (9 884 000 FCFA).

Aucun versement n'a été effectué pour l'UCD-Benso.

Réseau Diéma/Douentza/Nioro-du-Sahel

Lors d'une réunion de travail à Diéma, a été discutée la question de la gouvernance du réseau DDN. Le cadre de concertation existant à Diéma et Nioro-du-Sahel a été proposé pour être la structure de gouvernance du réseau pour ces deux cercles.

L'organisation autour du programme IEDDH (voir « programme IEDDH », page 15) a également été abordée.

Un comité d'orientation et de programmation (COPROG) a été organisé par visio-conférence à Bamako et à Evry.

Un bilan 2009 a d'abord été présenté :

- Le réseau Diéma, Douentza, Nioro-du-Sahel s'est structuré.
- Le CG91, en tant que chef de file, et Essonne-Sahel ont élaboré un premier programme commun, afin de le soumettre au MAEE. Celui-ci a attribué à ce programme de 29 actions, une subvention de 96 000 €.
- Des retards ont été accusés dans la réalisation des actions. La finalisation tardive des conventions (faïtières et opérationnelles), et le versement tardif de la subvention du MAEE et des participations des collectivités françaises n'ont pas permis de suivre le calendrier prévisionnel.

- Après un an de travail en réseau, on constate que les organes de gouvernance du réseau franco-malien, et le rôle de chacun d'eux, doivent être redéfinis.

Puis le programme MAEE 2010-2012, comptant une quinzaine d'actions, a été validé par le COPROG (voir en annexe 8).

La question de la compétence juridique en cas de litige a été soulevée. En 2009, seul le tribunal administratif de Versailles était mentionné dans les conventions. Il est demandé à ce qu'un tribunal administratif malien (de Kayes ou de Mopti) soit également considéré dans les prochaines conventions comme compétent en cas de litige.

Informations diverses :

- Le **8^{ème} Forum mondial du développement durable** aura lieu à Marcoussis (91), du 24 au 26 juin 2010. Une rencontre entre les partenaires français et maliens pourrait être organisée à cette occasion. Il est proposé de faire coïncider avec ce forum, le déplacement de 5 présidents d'organes délibérants, prévu par le PRECAD (projet de renforcement des collectivités territoriales des cercles de Diéma et Nioro pour un développement durable).
- La Mali fête ses **cinquante ans d'indépendance** le 22 septembre 2010. Cet anniversaire pourrait aussi être l'occasion d'organiser des actions particulières en Essonne, avec nos partenaires maliens.

Programme IEDDH

La délégation de l'Union européenne à Bamako a lancé en juillet 2009 un appel à projets « Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme ». Plus d'une soixantaine de dossiers a été étudiée. Seuls deux dossiers ont finalement été retenus, dont celui présenté par le Conseil de Cercle de Douentza, avec pour partenaires les conseils de cercle de Diéma et Nioro-du-Sahel, le CG91 et Essonne-Sahel.

L'objectif général du projet présenté est de « renforcer les capacités des élus locaux et des acteurs de la société civile sur la démocratie et des droits humains en vue de favoriser le partenariat intercollectivités et la participation des citoyens dans le processus décisionnel des politiques de développement territorial ». Le projet compte 6 actions, qui s'articulent autour de 3 axes :

- 1) Renforcement des capacités et compétences des collectivités maliennes en matière de démocratie, de gouvernance locale et de droits humains ;
- 2) Renforcement du dialogue entre acteurs des collectivités locales ;
- 3) Elaboration d'outils pour une meilleure connaissance des droits humains au niveau local.

Lors de notre rencontre avec Jérôme Le Roy, chef de section Contrats/Finances, et Julie Abrivard, Chargée de programme droits humains et décentralisation, nous avons été félicités pour la qualité du projet déposé et pour l'initiative de mise en réseau au Mali et en France.

Le PRECAD

Dans le cadre de ce projet de renforcement des capacités des collectivités territoriales des cercles de Diéma et Nioro pour un développement durable (PRECAD), une causerie-débat a été organisée dans chaque cercle sur « l'approche du développement durable dans la planification locale des collectivités territoriales ». Y ont participé les maires, présidents des conseils de cercle, les animateurs du PRECAD et les membres de la délégation Essonne-Sahel.

RDV avec Gilles Cressan, du codéveloppement

Le programme FSP-codéveloppement est terminé. Son renouvellement est suspendu à la signature de l'accord sur les flux migratoires. Les discussions ne sont pas rompues, mais il est peu probable qu'elles aboutissent rapidement.

Un nouveau programme de codéveloppement est en train d'être discuté sur des fonds européens par l'intermédiaire du volet migration développement du CIGEM (centre d'information et de gestion des migrations – ministères des maliens de l'extérieure et de l'intégration africaine).

<http://www.cigem.org>

La cellule technique malienne se redéploie, elle est dirigée par Hamidou Bathily, Gilles Cressan est conseiller technique.

Un appel à projets (procédure européenne) sera lancé d'ici 2 ou 3 mois pour les acteurs locaux maliens (collectivités, ONG) en partenariats avec des migrants organisés dans un pays de l'UE ou de la CEDA. <http://www.codeveloppementmali.org>.

RDV avec le bureau d'études 2AEP

2AEP est un bureau d'étude d'assistance aux adductions d'eau potable.

Statut :

Groupement d'Intérêt Economique

Objectif :

Offrir des prestations de services pour la réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable, l'accompagnement des collectivités et des populations bénéficiaires.

Domaines d'intervention :

- Développement local, spécialité hydraulique rurale et semi-urbaine ;
- Décentralisation, appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités en hydraulique, renforcement des capacités de gestion des acteurs locaux ;

- Suivi technique et financier des systèmes d'adduction d'eau dans la région de Kayes (90 associations des usagers accompagnés) ;
- Études socio-économiques dans le domaine de l'hydraulique ;
- Évaluation des projets et programmes d'alimentation en eau potable.

Zone d'intervention :

Différentes Régions du Mali pour des études techniques et socio-économiques
Région de Sikasso : accompagnement des adductions d'eau réalisées par la coopération suisse HELVETAS;

Région de Kayes : suivi technique du service public de l'eau; mise en oeuvre du programme AM-Eau de HELVETAS.

Le suivi technique et financier du service public de l'eau potable en milieu rural et semi urbain

Depuis 2005, et sur mandant de la Direction Nationale de l'Hydraulique, 2AEP assure les prestations de suivi technique et financier des adductions d'eau potable dans la région de Kayes. Au plan financier, le STEFI consiste en l'audit des comptes des associations d'usagers de l'eau tous les six mois. Les arrêtés de comptes ont lieu en janvier et juillet. Le suivi technique porte sur le contrôle des installations techniques d'approvisionnement en eau (pompes immergées, groupes électrogènes, installations solaires, réseau, etc.).

Le STEFI concerne actuellement 74 adductions d'eau dans la région de Kayes.

Tous les documents et données concernant le STEFI sont consultables sur <http://www.2aep.com>

A Bures-sur-Yvette, le 08.03.2010

Annexes

ANNEXE 1 : SIMBY, NOTE DE BERNARD CORBEL

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 2 : DIOUMARA, NOTE DE BERNARD CORBEL

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 3 : LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER SUR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS

Sera prochainement sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 4 : DOCUMENT PRESENTE PAR MODIBO MARIKO LORS DE L'ATELIER

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 5 : RAPPORT D'AVANCEMENT DE KARED SUR LE PROGRAMME 2009

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 6 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SYCOTEN

Sera prochainement sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 7 : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'UCD-BENSO

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 8 : PLAN DU PROGRAMME MAEE 2010-2012

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 9 : VISITE DE BERNARD CORBEL A L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI (IGM)

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 10 : ENTRETIEN DE BERNARD CORBEL AVEC BOUREIMA KOUYATE DE BICED

Voir sur le site www.essonnesahel.org, rubrique activités, article « Mission E-S, janvier 2010 »

ANNEXE 11 : LISTE DE PRESENCE AUX DIFFERENTES REUNIONS

Réunion SYCOTEN / Essonne-Sahel (le 19/01)

Sous-préfet	- Moustafa Kanté
Conseil de Cercle	- Adam Aïssé Tall, Présidente du Conseil de cercle de Nioro-du-Sahel
SYCOTEN	- Kalilou Diakité, Président - Aly Badara Sylla, Secrétaire permanent responsable du CRFD
Communes maliennes	- Amadou Diallo, Maire de Baniré-Koré - Brahima Wague, Maire de Diarrah - Abdou Diawara, 1 ^{er} adjoint au maire de Diabigué - Oumar Bouné, 2 ^{ème} adjoint au Maire de Diaye-Coura - Yacouba Diallo, Maire de Gadiaba-Kadiel - Hassimiou Daw, Maire de Gavinané - Waly Diawara, Maire de Gogui - Mahamadou Anne, Maire de Guetema - Bandiougou Sacko, 2 ^{ème} adjoint au Maire de Koréra-Koré - Kalilou Diakité, Maire de Nioro-du-Sahel - Oumou Diallo, Maire de Nioro T. Rangabé - Monzon Aly Coulibaly, Maire de Sandaré - Oualy Konte, Maire de Troungoumbé - Gagny Diawara, Maire de Yérééré - Sambou Diaby, Maire de Youri - Excusé : Bakary Cissé, Maire de Simby (représente le SYCOTEN à Kayes)
KARED	- Modibo Mariko, Directeur exécutif de l'Agence KARED - Modibo Traoré, Chargé de programme sur le cercle de Nioro-du-Sahel
Essonne-Sahel	- Jean-Luc Gaget, Président - Pascal Francier, Vice-président - Michel Gruber, Vice-président - Maryvonne Oïzan-Chapon, Secrétaire - Yannick Potiron, Trésorier adjoint - Jean-Pierre d'Haenens, Membre d'E-S et de l'AJUKOBY - Louis Frimbault, Membre E-S et des Amis - Julie Dermaut, Chargée de mission

Réunion UCD-Benso / Essonne-Sahel (26.01)

Conseil de Cercle	- Fodé Traoré, Président du Conseil de Cercle de Diéma
Communes maliennes	- Bandiougou Sissoko, Maire de Diangounté Camara - Mamadou Konaté, Secrétaire général de la commune de Diangounté Camara - Boh Diarra, 2 ^{ème} adjoint au Maire de Dianguiré - Lassana Konaté, conseiller municipal de diangounté-Camara, conseiller de cercle de Diéma et conseiller régional - Moussa Camara, 1 ^{er} adjoint au Maire de Diéoura - Sadio Tounkara, Maire de Diéma - Batou Cissoko, Maire de Dioumara-Koussata - Mamadou Traoré, Maire de Gomitradougou - Sidi Dembélé, 3 ^{ème} adjoint au Maire de Lakamané
UCD-Benso	- Batou Cissoko, Président - N'tji Keita, Directeur du CRFD - Mamadou Morifing Keita, Chargé d'accompagner les collectivités (constitution des dossiers d'appui technique)
KARED	- Adama Diallo, Chef de programme - Souleymane Diakité, Chargé de programme pour le cercle de Diéma
Essonne-Sahel	- Jean-Luc Gaget, Président - Pascal Francier, Vice-président - Yannick Potiron, Trésorier adjoint - Louis Frimbault, Membre d'E-S et des Amis du jumelage de Marolles-en-Hurepoix - Jehan-Jacques Cochet, Membre d'E-S et du comité de jumelage de Limours - Bernard Corbel, Adhérent individuel E-S, conseiller technique pour les barrages - Julie Dermaut, Chargée de mission

Réunion avec ZAEP (26.01)

ZAEP	- Kassé Sacko ; - Sémou N'DIAYE, Chef d'antenne de Diéma.
Essonne-Sahel	- Jean-Luc Gaget, Président ; - Jean-Pierre d'Haenens, Membre d'Essonne-Sahel et de l'AJUKOBY.

Comité d'orientation et de programmation du réseau DDN, par visio-conférence (27.01)

Au Mali, à Bamako	En France, à Evry
<ul style="list-style-type: none"> - Fodé Traoré, Président du Conseil de cercle de Diéma ; - Batou Cissoko, Président de l'UCD-Benso et maire de Dioumara-Koussata ; - Adam Aïssé Tall, Présidente du Conseil de cercle de Niouro-du-Sahel ; - Kalilou Diakité, Président du SYCOTEN et maire de Niouro-du-Sahel ; - Aly Badara Sylla, Secrétaire permanent du SYCOTEN et directeur du CRFD ; - Oualy Konté, Maire de Troungoumbé ; - Aboubacar Sylla, Directeur exécutif du PRECAD sur les cercles de Diéma et Niouro-du-Sahel ; - Moussa Ongoïba, Président du Conseil de cercle de Douentza ; - Vice-président du Conseil de cercle de Douentza ; - Oumar Kahn, Agent de développement au Conseil de cercle de Douentza ; - Nicolas Grandu, Volontaire du progrès du CG91 à Douentza ; - Fabrice Tarrit, Chargé de coopération décentralisée ; - Jean-Luc Gaget, Président d'Essonne-Sahel ; - Maryvonne Oizan-Chapon, Secrétaire d'Essonne-Sahel et de Trans Aide Draveil ; - Julie Dermaut, Chargée de mission Essonne-Sahel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrice Finel, Conseiller général ; - Laure Feret, Chef du service de la coopération décentralisée ; - Adeline Ollivier, Stagiaire au CRESI ; - Arnaud Huré, Chargé de mission à la Région Ile-de-France ; - Jocelyne Guidez, Maire de Saint-Chéron ; - Pascale Boudart, Maire de Breux-Jouy ; - Alexandre Touzet, Maire de Saint-Yon ; - Alain Prat, Adjoint au maire de Cerny ; - Janine Grau, Adjoint au maire de Briis-sous-Forges ; - Claudie Piqué, Représentante de la mairie de Chilly-Mazarin, Présidente du CDJ ; - Michel Daffy, Représentant de la mairie de Marolles-en-Hurepoix, Membre des Amis du jumelage.

Réunion à la délégation de l'Union européenne, réseau DDN (28.01)

Diéma	- Fodé Traoré, Président du Conseil de Cercle ; - Batou Cissoko, Président de l'UCD-Benso.
Douentza	- Moussa Ongoïba, Président du Conseil de Cercle ; - Oumar Kahn, Agent de développement au Conseil de Cercle.
Niouro-du-Sahel	- Adam Aïssé Tall, Présidente du Conseil de Cercle ; - Kalilou Diakité, Président du SYCOTEN ; - Aly Badara Sylla, Secrétaire permanent du SYCOTEN.
CG91	- Fabrice Tarrit, Chargé de coopération décentralisée ; - Nicolas Grandu, Volontaire du progrès du CG91 à Douentza.
Essonne-Sahel	- Michel Gruber, Vice-Président ; - Julie Dermaut, Chargée de mission.

Réunion au Codéveloppement (29.01)

Codéveloppement	- Gilles Cressan, Conseiller technique
KARED	- Modibo Mariko, Directeur exécutif
Essonne-Sahel	- Jean-Luc Gaget, Président ; - Chantal Penarguear, Membre de l'AJUKOBY ; - Xavier Houdy, Membre de l'AJUKOBY ;